

**157 HOLDING**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 104 439 euros  
Siège social : 59 Rue Lepic – 75018 PARIS  
**892 417 809 R.C.S. PARIS**  
(Ci-après dénommée la « Société »)

**DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS  
DU 20 DECEMBRE 2025**

**Les soussignés :**

**Monsieur Dominique PAYEN**

Demeurant 36 Rue Gabrielle - 75018 PARIS

Propriétaire de..... 6 403 673 actions en pleine propriété

Propriétaire de..... 1 700 766 actions en usufruit

**Madame Fiona PAYEN**

Demeurant 36 Rue Gabrielle - 75018 PARIS

Propriétaire de..... 566 922 actions en nue-propriété

**Monsieur Léo PAYEN**

Demeurant 2 Rue Prémartine - 72000 LE MANS

Propriétaire de..... 566 922 actions en nue-propriété

**Monsieur Valentin PAYEN**

Demeurant 14 Rue André Del Sarte - 75018 PARIS

Propriétaire de..... 566 922 actions en nue-propriété

Détenant ensemble 8 104 439 actions, soit la totalité des actions composant le capital social de la Société « 157 HOLDING » désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 157 HOLDING et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et des articles 12 et 19 des statuts,

**Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :**

**PREMIÈRE DÉCISION**

Les associés décident de compléter les statuts aux fins de préciser les droits financiers respectifs des nus-propriétaires et des usufruitiers en cas de démembrement d'actions et de réécrire l'article 12 3. 2) « Prerogatives financières » des statuts de la Société de la manière suivante :

DP

LP

DP

LP

**« ARTICLE 12 – DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS – INDIVISIBILITE DES ACTIONS**

[...]

**2) Prérogatives financières**

*Les sommes ou actifs attribués aux associés provenant d'une distribution de dividendes prélevés sur (i) les résultats lors d'une approbation des comptes ou (ii), le report à nouveau reviennent exclusivement aux usufruitiers, sauf décision contraire prise à l'unanimité des associés.*

***Les sommes ou actifs attribués aux associés provenant d'une distribution de sommes prélevées sur (i) les réserves, (ii) les primes et (iii), les bénéfices exceptionnels nets d'impôts sur les sociétés reviennent aux nus-proprétaires, sauf convention contraire instituant un droit de jouissance au profit des usufruitiers des actions, auquel cas ces derniers disposeront d'un quasi-usufruit sur les sommes distribuées, à charge pour eux de les rendre aux nus-proprétaires, à l'expiration de l'usufruit.***

*Les sommes ou actifs attribués aux associés à la suite (i) d'un retrait, (ii) d'une réduction de capital ou de la liquidation totale ou partielle de la société ou (iii), de toute opération de même nature seront soumises aux règles applicables en cas de vente prévues à l'article 621 du Code civil, sauf convention contraire. En cas de paiement en espèces, les sommes revenant conjointement aux usufruitiers et aux nus-proprétaires seront versées sur un compte bancaire unique au nom des usufruitiers et des nus-proprétaires.*

***Les associés et titulaires des actions démembrées peuvent convenir de toute autre répartition des droits financiers entre usufruitiers et nus-proprétaires.***

*En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société, par lettre recommandée adressée au siège social ou par remise en main propre au Président, au siège social, contre décharge, laquelle sera tenue de l'appliquer pour toute décision collective prise après l'expiration d'un délai d'un (1) mois à compter de l'envoi, le cachet de La Poste faisant foi de la date d'expédition. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIÈME DÉCISION**

Les associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

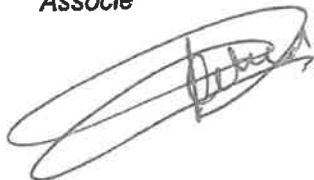
\_\_\_\_\_  
AP                      LP  
                            FP                      Y

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

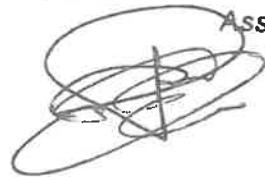
**Monsieur Dominique PAYEN**  
Associé



**Monsieur Léo PAYEN**  
Associé



**Madame Fiona PAYEN**  
Associée



**Monsieur Valentin PAYEN**  
Associé

